

GROUPE 3 FONGICIDE

Fongicide BANNER MAXX®

USAGE COMMERCIAL

CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE

FONGICIDE POUR GAZON

Pour la suppression de certaines maladies dans les terrains de golf, dans les pépinières et dans des cultures d'érables ornementaux extérieurs.

GARANTIE :

Propiconazole 14,3%

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION

ATTENTION



POISON

AVERTISSEMENT – IRRITANT POUR LES YEUX

N° D'HOMOLOGATION : **27003**

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Syngenta Canada inc.

140 Research Lane, Research Park

Guelph, ON

N1G 4Z3

Téléphone : 1-877-964-3682

Pamphlet

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

PREMIERS SOINS

SI L'ON SOUPÇONNE UN EMPOISONNEMENT, contacter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre anti-poison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

EN CAS D'INGESTION, appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Avis au médecin : Il n'existe pas d'antidote particulier pour ce produit. Administrer un traitement symptomatique.

PRÉCAUTIONS

- GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
- **Pour les utilisations sur surface gazonnées**, INTERDIRE L'ACCÈS À LA ZONE TRAITÉE JUSQU'À CE QUE LE FEUILLAGE SOIT SEC.
- Nocif en cas d'ingestion.
- Cause une irritation des yeux. Éviter tout contact avec les yeux.
- Porter un pantalon long, un vêtement à manches longues, des chaussettes, des chaussures et des gants résistant aux produits chimiques pendant le mélange, le chargement et l'application du produit ainsi que pendant le nettoyage et les réparations de

l'équipement.

- NE PAS utiliser de gants en cuir ou en tissu. Nettoyer les gants à l'eau et au savon avant de les enlever et se laver les mains.
- Porter des lunettes de protection ou un écran facial ainsi qu'un tablier protecteur pour manipuler le produit concentré pendant le mélange et le chargement.
- Ne pas manger, boire ni fumer pendant l'application. Se laver les mains et la figure à fond immédiatement après chaque application de ce produit.
- Rincer immédiatement toute éclaboussure accidentelle du concentré ou de la solution à pulvériser sur la peau, les vêtements et les yeux.
- Après le travail, changer de vêtements et bien se laver tout le corps.
- Laver les vêtements contaminés séparément des autres vêtements avant de les remettre.
- Ne pas contaminer les aliments destinés à la consommation humaine ou animale.
- Ne pas faire paître le bétail dans les zones traitées.
- Ne pas nourrir le bétail ni la volaille des tontes provenant des zones traitées.
- Ce pesticide est toxique pour les poissons et les autres organismes aquatiques. Ne pulvériser aucun plan d'eau par application directe, par dérive ou en nettoyant et en rinçant l'équipement de pulvérisation.
- Ne pas utiliser ni entreposer à proximité d'une source de chaleur ou de flammes nues.
- **Pour les utilisations sur plantes ornementales et cultures en pépinières**, NE PAS pénétrer dans le site traité ni autoriser des travailleurs à y pénétrer dans les 12 heures suivant l'application. Consulter la section MODE D'EMPLOI pour les délais de sécurité propres aux cultures.

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

Ce produit est TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés.

L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les endroits où le sol est perméable (par exemple, un sol sablonneux) et où la nappe phréatique est peu profonde.

Afin de réduire le risque de contamination des habitats aquatiques par le ruissellement en provenance des sites traités, éviter d'appliquer ce produit sur une pente modérée ou forte, et sur un sol compacté ou argileux.

Éviter d'appliquer ce produit si une forte pluie est prévue. Le risque de contamination des habitats aquatiques par le ruissellement peut être réduit en aménageant une bande de végétation entre le site traité et le plan d'eau.

Ce produit est toxique pour certains insectes utiles. Contenir le plus possible la dérive de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs sur les insectes utiles dans les habitats situés à proximité du site d'application (par exemple, haies et boisés).

ENTREPOSAGE

1. Ne pas utiliser ni entreposer à proximité d'une source de chaleur ou de flammes nues.
2. Craint le gel.
3. Entreposer dans le contenant d'origine, dans un endroit sec et sécuritaire.

4. Pour éviter toute contamination, ne pas entreposer le produit à proximité d'aliments destinés à la consommation humaine ou animale.
5. Prévenir la contamination croisée avec les autres pesticides.

ÉLIMINATION DES PRODUITS NON UTILISÉS OU DONT ON VEUT SE DÉPARTIR

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des lieux d'un déversement.

ÉLIMINATION DU CONTENANT :

Contenants recyclables à usage commercial :

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte pour les contenants. S'adresser au distributeur local ou au détaillant, ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer avec un jet puissant. Éliminer l'eau de rinçage conformément à la réglementation provinciale.
2. Rendre le contenant, vide et rincé, non réutilisable pour tout usage subséquent. En l'absence d'un point de collecte, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination d'une portion inutilisée ou superflue de produit, ou en cas de déversement et de nettoyage d'un déversement, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial de réglementation responsable.

Contenants à remplissages multiples à usage commercial :

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant.

Contenants consignés à usage commercial :

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être rapporté à un point de vente (distributeur ou détaillant).

Pour tout renseignement concernant l'élimination du produit inutilisé ou dont on veut se départir, ou en cas de déversement et de nettoyage d'un déversement, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial de réglementation responsable.

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)***

MODE D'EMPLOI

Le fongicide BANNER MAXX® est un fongicide systémique à large spectre d'activité pour la suppression de plusieurs maladies dans le gazon et les pépinières.

Ne pas appliquer ce produit au moyen d'un système d'irrigation, quel qu'il soit.

NE PAS appliquer directement sur les habitats aquatiques (tels que les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les coulées, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les réservoirs et les terres humides) ni sur les habitats estuariens et marins.

NE PAS utiliser ce produit dans une serre.

Puisque ce produit n'est pas homologué aux fins de la lutte antiparasitaire dans un habitat aquatique, **NE PAS** l'utiliser pour supprimer les organismes aquatiques nuisibles.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques pendant le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

Application par pulvérisateur agricole muni d'une rampe d'aspersion : **NE PAS** appliquer pendant des périodes de calme plat ni quand les vents soufflent en rafales. **NE PAS** appliquer avec des gouttelettes de pulvérisation plus petites que celles de la classification moyenne de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La hauteur de la rampe d'aspersion doit être ajustée à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Application au moyen d'un pulvérisateur pneumatique : **NE PAS** appliquer pendant des périodes de calme plat ni quand les vents soufflent en rafales. **NE PAS** orienter le jet directement au-dessus des végétaux à traiter. À l'extrémité des rangs et le long des rangs extérieurs, couper l'alimentation des buses pointant vers l'extérieur. **NE PAS** appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h dans le site de traitement (d'après les lectures prises à l'extérieur de ce site, du côté face au vent).

NE PAS appliquer par voie aérienne.

Zones tampons

Des zones tampons **NE** sont **PAS** requises quand on utilise les méthodes ou l'équipement de pulvérisation suivants : pulvérisateur manuel, pulvérisateur à réservoir dorsal et traitement localisé.

Il est cependant requis de respecter les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous entre le point d'application directe du produit et la lisière la plus rapprochée, dans la direction du vent, des habitats terrestres sensibles (par exemple, prairies, forêts, brise-vent, boisés, haies, zones riveraines et zones arbustives), des habitats d'eau douce sensibles (par exemple, lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs et autres milieux humides) et des habitats estuariens ou marins sensibles.

Méthode d'application	Culture		Zones tampons en mètres requises pour la protection des :				
			Habitats d'eau douce d'une profondeur de:		Habitats estuariens ou marins d'une profondeur de :		Habitats terrestres
			Moins de 1 mètre	Plus de 1 mètre	Moins de 1 mètre	Plus de 1 mètre	
Pulvérisateur agricole muni d'une rampe d'aspersion*	Gazon (terrains de golf)		3	1	4	2	4
	Arbres de Noël (épinette et sapin)		1	0	1	0	1
Pulvérisateur pneumatique	Arbres de Noël (épinette et sapin)	Stade de croissance hâtif	1	0	2	0	2
		Stade de croissance tardif	1	0	1	0	2

* Dans le cas de la pulvérisation agricole, il est possible de réduire les zones tampons au moyen d'écrans et de cônes de réduction de la dérive. Les pulvérisateurs dont la rampe d'aspersion est équipée d'un écran sur toute sa longueur et qui s'étend jusqu'au couvert végétal permettent de réduire la zone tampon sur l'étiquette de 70 %. L'utilisation d'une rampe d'aspersion dont chaque buse est munie d'un écran conique fixé à une hauteur inférieure à 30 cm du couvert végétal permet de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 30 %.

Lorsqu'on emploie un mélange en cuve, prendre connaissance de l'étiquette des autres produits entrant dans le mélange, et respecter celle des zones tampons des produits qui est la plus étendue (restriction la plus sévère) en utilisant la taille de gouttelettes la plus grossière, selon la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE), indiquée sur les étiquettes des produits entrant dans le mélange.

Directives de mélange

Fongicide BANNER MAXX seulement

Remplir la cuve de pulvérisation à moitié ou aux trois quarts d'eau.

Verser la quantité requise du fongicide BANNER MAXX, puis ajouter le reste de l'eau.

Assurer une agitation suffisante pendant le mélange et l'application, de façon à maintenir une émulsion uniforme.

Mélanges en cuve – Pesticides

Le fongicide BANNER MAXX peut être mélangé en cuve avec **UN SEUL** des produits d'association suivants : fongicide en pâte fluide DICONIL® 2787 ou fongicide HERITAGE^{MC} ou régulateur de croissance des plants PRIMO MAXX®. Lire l'étiquette du fongicide en pâte fluide DICONIL 2787 ou du fongicide HERITAGE ou du régulateur de croissance des plantes PRIMO MAXX et suivre les mesures de précaution, le mode d'emploi (doses, maladies supprimées et intervalles d'application) et les autres restrictions.

1. Toujours vérifier la compatibilité du mélange avec le fongicide BANNER MAXX en effectuant un essai en bocal avec des quantités proportionnelles du fongicide BANNER

MAXX et du fongicide en pâte fluide DICONIL 2787 ou du fongicide HERITAGE ou du régulateur de croissance des plantes PRIMO MAXX et d'eau, avant de procéder au mélange dans la cuve de pulvérisation.

2. Assurer une agitation suffisante, mécanique ou à jet, pendant le remplissage et l'application, afin que le mélange en cuve reste en suspension.
3. Remplir la cuve de pulvérisation au moins à moitié d'eau propre.
4. Si on utilise le fongicide HERITAGE comme produit d'association, ajouter d'abord le fongicide HERITAGE, puis ensuite le fongicide BANNER MAXX.
5. Si on utilise le fongicide en pâte fluide DICONIL 2787 comme produit d'association, ajouter d'abord le fongicide BANNER MAXX, puis le fongicide en pâte fluide DICONIL 2787.
6. Ne pas laisser le mélange dans la cuve de pulvérisation sans agitation pendant des périodes de temps prolongées. Mélanger et appliquer le jour même.

SUPPRESSION DES MALADIES DU GAZON

1. UTILISER LE FONGICIDE BANNER MAXX DANS LE CADRE D'UN PROGRAMME PRÉVENTIF DE SUPPRESSION DES MALADIES.
2. Appliquer dans suffisamment d'eau pour assurer une couverture uniforme (3 à 15 L aux 100 m²).
3. Appliquer après la tonte du gazon OU laisser sécher complètement la zone traitée avant de la tondre.
4. Pour supprimer les maladies foliaires, laisser sécher complètement la zone traitée avant d'irriguer.
5. Pour supprimer les maladies transmises par le sol, appliquer le fongicide BANNER MAXX avec un volume de pulvérisation plus élevé (13 à 21 L d'eau aux 100 m²). Si cela n'est pas possible, on peut alors arroser après l'application du fongicide BANNER MAXX (0,60 cm d'eau avant que le produit appliqué ne sèche) pour le faire pénétrer dans le sol.
6. Lorsque les conditions favorisent un degré d'infection élevé, utiliser la dose la plus élevée et l'intervalle entre les traitements le plus court.
7. Pour optimiser la qualité du gazon et la suppression des maladies, utiliser le fongicide BANNER MAXX en association avec des pratiques de gestion qui favorisent la bonne santé du gazon et une suppression optimale des maladies.
8. Évaluer les additifs avant de les ajouter au mélange. Les directives figurant sur cette étiquette sont fondées sur des données obtenues sans additifs.
9. Avant d'utiliser un fongicide, quel qu'il soit, il est important d'identifier correctement l'organisme qui cause la maladie. Il est essentiel d'utiliser une trousse de diagnostic ou d'autres méthodes d'identification des organismes pathogènes en vue de déterminer quelles sont les meilleures mesures de suppression.
10. Lors du traitement des verts, toujours traiter les bordures et les allées.
11. Ne pas appliquer plus de 473 mL/100 m²/année.

NOTE : Ne pas faire paître d'animaux dans les zones traitées. Ne pas nourrir le bétail ni la volaille des tontes provenant des zones traitées.

CALENDRIER DE PULVÉRISATION DANS LE GAZON

GAZON	
MALADIE	Brûlures en plaques (<i>Sclerotinia homoeocarpa</i>)
DOSE DE PRODUIT (mL/100 m²)	26 - 51
INTERVALLE ENTRE LES TRAITEMENTS / DURÉE DE LA SUPPRESSION*	21 - 28 jours
DIRECTIVES	<p>Appliquer le fongicide BANNER MAXX pendant les périodes où les jours sont chauds et humides et les nuits sont fraîches, ce qui permet la formation de rosée abondante. La carence en azote et la sécheresse favorisent également la maladie.</p> <p>1) Le fongicide BANNER MAXX peut être mélangé en cuve avec le fongicide en pâte fluide DACONIL 2787 ou le fongicide HERITAGE (voir les directives de mélange).</p> <p>OU</p> <p>2) être utilisé en alternance avec des fongicides ayant un mode d'action différent.</p> <p>Ne pas faire plus de 6 applications par saison.</p>
MALADIE	Anthracnose (<i>Colletotrichum graminicola</i>)
DOSE DE PRODUIT (mL/100 m²)	26 - 51
INTERVALLE ENTRE LES TRAITEMENTS / DURÉE DE LA SUPPRESSION*	21 jours
DIRECTIVES	<p>Appliquer par temps chaud et humide. Les aires de compactage, le mauvais drainage du sol, l'excès de chaume ou les densités élevées de pâturin annuel favorisent l'apparition de l'anthracnose.</p> <p>Ne pas faire plus de 3 applications par saison.</p>
MALADIE	Fil rouge (<i>Laetisaria fuciformis</i>)
DOSE DE PRODUIT (mL/100 m²)	51
INTERVALLE ENTRE LES TRAITEMENTS / DURÉE DE LA SUPPRESSION*	14 jours
DIRECTIVES	<p>Appliquer par temps frais et humide. Les périodes prolongées d'air très humide saturé favorisent l'apparition de la maladie.</p> <p>Ne pas faire plus de 3 applications par saison.</p>

GAZON	
MALADIE	Plaque brune (<i>Rhizoctonia solani</i>)
DOSE DE PRODUIT (mL/100 m²)	51 – 103
INTERVALLE ENTRE LES TRAITEMENTS / DURÉE DE LA SUPPRESSION*	14 jours
DIRECTIVES	Appliquer le fongicide BANNER MAXX à des fins préventives lorsque les conditions favorisent l'apparition de la maladie (humidité élevée en surface ou températures nocturnes élevées accompagnées d'humidité). Utiliser la dose la plus forte si le risque d'infection est très élevé. Ne pas appliquer le fongicide BANNER MAXX si des symptômes de la maladie sont présents. Ne pas faire plus de 6 applications par saison.
MALADIE	<i>Waitea circinata</i> var. <i>circinata</i> (<i>Waitea circinata</i> var. <i>circinata</i>)
DOSE DE PRODUIT (mL/100 m²)	51 - 103
INTERVALLE ENTRE LES TRAITEMENTS / DURÉE DE LA SUPPRESSION*	14 jours
DIRECTIVES	Appliquer le fongicide BANNER MAXX à des fins préventives lorsque les conditions favorisent le développement de la maladie, c.-à-d. lorsque les températures sont plus chaudes, entre 20 et 30 °C, pendant les périodes d'humidité élevée et les périodes prolongées où le feuillage est humide. Utiliser la dose la plus forte si le risque d'infection est très élevé. Ne pas faire plus de 3 applications par saison.
MALADIE	Tache des feuilles et fonte helminthosporienne (<i>Bipolaris sorokiniana</i> , <i>Drechslera poae</i>)
DOSE DE PRODUIT (mL/100 m²)	51 - 103
INTERVALLE ENTRE LES TRAITEMENTS / DURÉE DE LA SUPPRESSION*	14 jours
DIRECTIVES	Si le degré d'infection est léger ou modéré, appliquer le fongicide BANNER MAXX afin de réduire la gravité de l'attaque de la tache des feuilles et de la fonte helminthosporienne causées par <i>Drechslera</i> spp. (<i>Helminthosporium</i>). Ne pas faire plus de 3 applications par saison.

GAZON	
MALADIE	Plaqué estivale (<i>Magnaporthe poae</i>)
DOSE DE PRODUIT (mL/100 m²)	103
INTERVALLE ENTRE LES TRAITEMENTS / DURÉE DE LA SUPPRESSION*	30 jours
DIRECTIVES	Appliquer le fongicide BANNER MAXX par mesure préventive. Faire la première application lorsque la température du sol dépasse 16 °C à 5 cm de profondeur pendant 4 jours consécutifs; faire une seconde application 30 jours plus tard. Une troisième application peut être nécessaire en cas de temps chaud et humide. Appliquer le fongicide BANNER MAXX dans 13 à 21 L d'eau aux 100 m ² . Ne pas faire plus de 3 applications par saison.
MALADIE	Moisissure nivéale grise (<i>Typhula incarnate</i> , <i>T. iskikariensis</i>) Moisissure nivéale rose (<i>Microdochium nivale</i>)
DOSE DE PRODUIT (mL/100 m²)	206
INTERVALLE ENTRE LES TRAITEMENTS / DURÉE DE LA SUPPRESSION*	Fin de l'automne
DIRECTIVES	Faire une application à la fin de l'automne avant l'enneigement. Ne pas appliquer par-dessus la neige ni lorsque la température est inférieure à 0 °C. Ne pas faire plus d'une application par saison.
MALADIE	Moisissure nivéale fusarienne (<i>Fusarium nivale</i>)
DOSE DE PRODUIT (mL/100 m²)	51 - 103
INTERVALLE ENTRE LES TRAITEMENTS / DURÉE DE LA SUPPRESSION*	30 jours
DIRECTIVES	Appliquer le fongicide BANNER MAXX à l'automne ou au début du printemps, par temps frais et humide. N'utiliser la dose élevée qu'en cas de forte pression de la maladie. Ne pas faire plus de 2 applications par saison.
MALADIE	Rhizoctone ocellé (<i>Rhizoctonia cerealis</i>)
DOSE DE PRODUIT (mL/100 m²)	77 - 103
DIRECTIVES	Faire une application à la fin de l'automne avant l'enneigement. Ne pas appliquer par-dessus la neige. Ne pas faire plus d'une application par saison.

*Durée de suppression prévue lorsque le produit est utilisé dans le cadre d'un programme préventif de suppression des maladies.

AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'UTILISER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ :

Le MODE D'EMPLOI de ce produit pour les usages décrits ci-dessous a été rédigé par des personnes autres que Syngenta Canada inc. et est homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Syngenta Canada inc. ne formule aucune allégation ni n'offre aucune garantie concernant l'efficacité du produit ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) lorsque ce produit est employé sur les cultures figurant ci-dessous.

En foi de quoi l'acheteur et l'utilisateur assument tous les risques relatifs à l'efficacité du produit et à la tolérance des cultures, et ils acceptent de dégager Syngenta Canada inc. de toute responsabilité liée à des réclamations relatives à l'efficacité ou à la phytotoxicité du produit lorsque celui-ci est appliqué aux fins des usages décrits ci-dessous.

PÉPINIÈRES

- Ne pas appliquer le fongicide BANNER MAXX au moyen d'un système d'irrigation, quel qu'il soit.
- NE PAS ajouter d'agents tensio-actifs ou d'agents mouillants, car cela pourrait entraîner une phytotoxicité.
- Appliquer tous les 14 jours. Ne pas faire plus de 4 applications par année.
- Le fongicide BANNER MAXX peut être mélangé en cuve avec le fongicide DACONIL 2787. Lire l'étiquette du fongicide DACONIL 2787 et suivre le mode d'emploi.

<u>PÉPINIÈRES</u> (usages limités)	
CULTURE	Cornouiller, érable
MALADIE	Anthracnose (<i>Discula destructiva</i>)
DOSE DE PRODUIT (mL/100 L d'eau)	28
CULTURE	Pometier, pommier non producteur, pyracanthas
MALADIE	Tavelure du pommier (<i>Venturia inaequalis</i>)
DOSE DE PRODUIT (mL/100 L d'eau)	14
CULTURE	Roses, azalea rhododendron
MALADIE	Blanc (<i>Sphaerotheca pannosa</i>)
DOSE DE PRODUIT (mL/100 L d'eau)	35
CULTURE	Roses
MALADIE	Tache noire (<i>Diplocarpon rosae</i>)
DOSE DE PRODUIT (mL/100 L d'eau)	33

GAZON DES TERRAINS DE GOLF (usage limité)

MALADIE	Piétin-échaudage du gazon (<i>Gaeumannomyces graminis var. avenae</i>)
DOSE DE PRODUIT (mL/100 m²)	64 - 127
INTERVALLE ENTRE LES TRAITEMENTS / DURÉE DE LA SUPPRESSION*	Printemps et automne Effectuer de 1 à 2 traitements à l'automne, en septembre et en octobre, ou lorsque les températures de nuit descendent à 13 °C, et effectuer de 1 à 2 traitements en avril et en mai.
DIRECTIVES	Appliquer le fongicide BANNER MAXX à des fins préventives lorsque les conditions favorisent l'apparition de la maladie (humidité élevée en surface ou températures nocturnes élevées accompagnées d'humidité). NE PAS faire plus de 4 traitements par année. NE PAS ajouter d'agents tensioactifs ni d'agents mouillants, car cela risque de produire un effet phytotoxique.

ARBRES DE NOËL (ÉPINETTE ET SAPIN)

MALADIE	Rouge (<i>Rhizosphaera kalkhoffii</i>) dans l'épinette et le sapin Rouge (<i>Stigmina lautii</i>) dans l'épinette Rouge (<i>Lirula nervata</i>) dans le sapin baumier
DOSE DE PRODUIT (mL/100 m²)	350
INTERVALLE ENTRE LES TRAITEMENTS / DURÉE DE LA SUPPRESSION*	La première application doit être effectuée lorsque la pousse est inférieure à 5 cm. Effectuer les applications subséquentes à des intervalles de 7 à 10 jours jusqu'à ce que les conditions ne soient plus favorables au développement de la maladie.
DIRECTIVES	Appliquer le fongicide BANNER MAXX à des fins préventives lorsque les conditions favorisent l'apparition de la maladie. NE PAS effectuer plus de 3 traitements par année. NE PAS ajouter d'agents tensioactifs ni d'agents mouillants, car cela risque de produire un effet phytotoxique. Application foliaire seulement.

CULTURES D'ÉRABLES ORNEMENTAUX EXTÉRIEURS

MALADIE	Tache goudronneuse causée par <i>Rhytisma acerinum</i>
DOSE DE FONGICIDE BANNER MAXX (mL par 100 L d'eau)	28 Pulvériser jusqu'au ruissellement (minimum 500L/ha)
Moment du traitement/intervalle entre les traitements	Appliquer de façon préventive lorsque les conditions favorisent le développement de la maladie. Appliquer à tous les 14 jours.
DIRECTIVES	NE PAS effectuer plus de 4 traitements par année. Ne pas appliquer ce produit à l'aide d'un système d'irrigation, quel qu'il soit. NE PAS ajouter d'agents tensioactifs ni d'agents mouillants, car cela risque de produire un effet phytotoxique.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance, fongicide BANNER MAXX, fongicide du groupe 3. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants au fongicide BANNER MAXX et à d'autres fongicides du groupe 3. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides :

Dans la mesure du possible, alterner le fongicide BANNER MAXX ou les fongicides du même groupe 3 avec des fongicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes.

Éviter d'appliquer plus que le nombre maximal de traitements ou de traitements consécutifs du fongicide BANNER MAXX tels que précisés dans cette étiquette, ou d'autres fongicides du même groupe, au cours d'une même saison.

Utiliser des mélanges en cuve contenant des fongicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.

Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et sur l'assolement, et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.

Inspecter les populations fongiques traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.

Lorsque la maladie continue de progresser après traitement avec ce produit, ne pas augmenter la quantité utilisée. Cesser d'employer le produit et passer à un autre fongicide ayant un site ou un mode d'action différent, si possible.

Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.

Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec les représentants de l'entreprise au 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682) ou au www.syngenta.ca.

BANNER MAXX®, DACONIL®, HERITAGE^{MC} et PRIMO MAXX® sont des marques de commerce d'une compagnie du groupe Syngenta.